Adhésion de la Roumanie

2006/2115(INI) - 30/11/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 542 voix pour, 41 contre et 27 abstentions le rapport d'initiative de M. Pierre **MOSCOVICI** (PSE, FR) sur l'adhésion de la Roumanie, le Parlement se rallie pleinement aux recommandations exprimées par sa commission des affaires étrangères (**se reporter au résumé du 23 novembre 2006**) et salue l'adhésion de la Roumanie à la Communauté au 1er janvier 2007.

Globalement, le Parlement félicite les autorités roumaines pour les importants progrès réalisés en aussi peu de temps, tout en rappelant la nécessité de maintenir le rythme des réformes après l'adhésion. Le Parlement estime en particulier que les autres États membres devraient ouvrir leurs frontières aux travailleurs roumains dans un esprit de libre circulation des travailleurs.

Il réaffirme avec la Commission la nécessité d'accomplir des progrès plus nets en matière de lutte contre la corruption, d'utilisation des fonds agricoles et dans l'application de la législation communautaire sur la sécurité alimentaire et attend des informations sur les progrès accomplis en juin 2007. Plus généralement, le Parlement demande à être dûment informé des réformes réalisées et à être associé au dispositif de suivi proposé par la Commission après l'adhésion.

En ce qui concerne plus particulièrement les critères économiques, le Parlement salue la vigueur économique de la Roumanie qui affiche une croissance de presque 7% du PIB et un taux de chômage d' environ 5,5%.

Par ailleurs, le Parlement prend acte des progrès réalisés sur le dossier des minorités, mais estime que le projet de loi roumain dans ce domaine devrait être approuvé dès que possible. Il considère que les efforts déployés plus généralement dans le domaine de la protection des minorités, des enfants et des handicapés mentaux doivent être intensifiés. Au sujet de la minorité Rom, les autorités roumaines sont invitées à consolider les réformes entreprises et à veiller à un financement adéquat. En ce qui concerne la minorité hongroise, le Parlement estime qu'un financement adéquat doit être affecté à l'amélioration des normes en matière d'éducation. Il appelle sa commission des libertés publiques à faire le suivi des actions entreprises par la Roumanie en matière d'adoption et de protection des enfants.

De même, la Roumanie doit accélérer le traitement des plaintes relatives à la restitution des propriétés confisquées par le régime communiste et poursuivre ses efforts en matière de protection de l'environnement.

Enfin, une attention particulière devrait être accordée aux entreprises minières de Rosia Montana. De même, des mesures vigoureuses devraient être prises en vue de mieux lutter contre la violence faites aux femme (plus 800.000 victimes par an).